

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-076-2-24

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-076-2-24 modifiant le règlement G-076-23 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2024 visant diverses modifications tarifaires à l'annexe VIII « Inspection et permis » l'annexe XI « Sécurité publique » et l'annexe XII « Travaux publics ».

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 5 juin 2024.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-076-2-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 5 juin 2024, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-076-2-24 modifiant le règlement G-076-23 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2024 visant diverses modifications tarifaires à l'annexe VIII « Inspection et permis » l'annexe XI « Sécurité publique » et l'annexe XII « Travaux publics », à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 5 juin 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 5 juin 2024.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**